



Embauche et porter plainte contre mon entreprise

Par Visiteur

Bonjour,voilà j'ai été embaucher il y a de cela environ 15 jour en temps que technicien de sécurité au sein d'une entreprise spécialisé dans la destruction de documents confidentiel à l'aide d'un poids lourd équipé d'un broyeur,je n'ai reçu aucune formation concernent l'équipement,juste une journée passée avec le patron qui m'a brièvement expliquer comment mettre en marche le broyeur et qui m'expliquai aussi qu'il fallait monter et qui montai aussi lui même sur les tas de document afin de lès broyer plus efficacement et plus rapidement.Je suis aujourd'hui hospitalisé depuis le 10/11/2010 car en suivant son exemple j'ai perdu la moitié du pied gauche, j'aimerais savoir comment porter plainte et ou trouver un avocat qui pourrai me défendre. D'avance merci de vos conseil.

Par Visiteur

Cher monsieur,

bonjour,voilà j'ai été embaucher il y a de cela environ 15 jour en temps que technicien de sécurité au sein d'une entreprise spécialisé dans la destruction de documents confidentiel à l'aide d'un poids lourd équipé d'un broyeur,je n'ai reçu aucune formation concernent l'équipement,juste une journée passée avec le patron qui m'a brièvement expliquer comment mettre en marche le broyeur et qui m'expliquai aussi qu'il fallait monter et qui montai aussi lui même sur les tas de document afin de lès broyer plus efficacement et plus rapidement.Je suis aujourd'hui hospitalisé depuis le 10/11/2010 car en suivant son exemple j'ai perdu la moitié du pied gauche, j'aimerais savoir comment porter plainte et ou trouver un avocat qui pourrai me défendre.

Deux solutions sont ici parfaitement envisageables. Il est possible d'intenter un recours devant le conseil des prud'hommes pour violation par l'employeur, de son obligation en matière d'hygiène et de sécurité et obtenir des dommages et intérêts. Il est également possible d'intenter cette action devant le tribunal correctionnel.

Le choix pour l'une ou l'autre des juridictions est véritablement un choix fait par l'avocat en fonction de ses préférences, et de la rigueur de tel ou tel tribunal de votre région.

Je vous invite à contacter un avocat spécialisé en droit social-droit du travail de votre ville; soit en demandant la liste directement auprès du bâtonnier, soit en consultant tout simplement les pages jaunes.

Très cordialement.